

# REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2017

Le vendredi quinze septembre de l'an deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERY Michel, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **SERY** Michel, **LEGRAS** Magalie, **QUAISSE** Gilles, **GUEVILLE** Alexandra, **MOREAU** Sylvie, **AUDRAN** Cédric, **HAVARD** Joachim, **LAVICE** Jean-Pascal, **MICHEL** Delphine, **FILOQUE** Sophie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : SCHMIDT Maxime

Secrétaire de séance : Magalie LEGRAS

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

## **GROUPEMENT DE COMMANDE DES HYDRANTS** *DEL 025/2017*

La CCCA propose de mettre en place un groupement de commande pour le contrôle de débit des hydrants et leur géolocalisation.

Une convention cadre sera établie entre la CCCA et les 63 communes membres. Ce service mutualisé permettra ainsi aux communes d'optimiser les coûts de procédure et d'assurer une coordination efficace au projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la signature de la convention-cadre avec la CCCA.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2016** *DEL 026/2017*

Les services de l'état en date du 07 août dernier ont souhaité que la commune procède de nouveau au vote du compte administratif.

En effet, le Maire ne peut participer au vote du CA mais la délibération du 16 mai 2017 mentionnait 10 votants au lieu de 9.

Afin de résoudre cette erreur administrative de saisie il est procédé au nouveau vote du CA.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le CA est approuvé à l'unanimité à 9 voix pour.

A la demande des services de l'état une note brève et synthétique est établie et sera annexé au BP 2017.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CAUX** *DEL 027/2017 ET 028/2017*

La communauté de communes Cœur de Caux a demandé aux communes membres de prendre deux nouvelles délibérations afin de pouvoir valider sa dissolution.

La première concerne la répartition de l'actif de la commune de communes à transférer aux communes de Fauville et Ricarville.

La seconde concerne la renonciation de la part d'excédent de fonctionnement du syndicat scolaire de la région d'Yvetot auquel la commune de Roquefort était rattachée.

## **TERRAIN COMMUNAL – ZB 30** *DEL 029/2017*

Monsieur le Maire informe que aucun administré est intéressé pour acheter le terrain de la commune situé Rue de la fosse clochon et cadastré ZB30.

Le syndicat du Caux Central a acheté à l'AFR le terrain accolé qui était occupé en même temps que le terrain communal.

Après réflexion aucune utilisation ne pourra être faite de ce terrain et une estimation aux services des domaines avait été effectuée. Ce Terrain contient plusieurs bétouilles et présente un enjeu important pour la ressource.

Ce terrain a été estimé à 1€/m<sup>2</sup>. Une rencontre a été organisée avec le syndicat du Caux Central et celui-ci est acheteur au prix proposé, soit un montant total de 10 000€.

Le conseil municipal accepte la proposition du syndicat du Caux central. La vente sera actée par acte administratif.

### **SUBVENTION EXEPTIONNELLE                    *DEL 030/2017***

Suite aux violents ouragans qui ont touché les Antilles le 06 septembre 2017, Monsieur le Maire propose de venir en aide aux populations et de débloquer une subvention exceptionnelle de 150<sup>e</sup> qui sera versée à la fondation de France.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention vote en faveur du versement d'une subvention

### **NOEL COMMUNAL**

Un point est fait sur l'organisation du Noël communal.

Magalie et Claire se charge de faire le listing des piles. Les emballages paquets auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20h30 à la mairie. Le papier cadeau sera acheté auprès de la papeterie bureau vallée.

M. Leborgne a confirmé sa présence en tant que père Noël.

Le goûter sera composé de café, jus d'orange, coca, chouquettes, meringues, spéculoos ... Alexandra se charge de prendre les renseignements sur les prix.

La décoration de la salle aura lieu le mardi 05 décembre à 18h00.

Nicolas Martin sera sollicité pour les photos.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le département a attribué une subvention de 2500€ pour l'achat du tracteur.
- Echange de terrain : Les conjoints NIEL ne sont plus intéressés pour échanger une partie de leur terrain mais restent toujours acheteurs du chemin communal. Une estimation sera transmise aux domaines.
- Le club de loisirs d'Héricourt fait une halte à la salle André Canu le 08 décembre lors de sa marche nocturne organisée à l'occasion du téléthon. En fonction de l'horaire Sylvie Moreau se propose de préparer le café.
- Planning de location de salle : Un point est fait suite à la réunion de planning. La galette de la commune aura lieu en même temps que les vœux.  
Il a été proposé de rattraper les années où aucune plantation d'arbres n'a été faite. Au vu du nombre il paraît difficile de pouvoir pallier le manque.  
La fête des parents sera jumelée avec un pique-nique partagé organisé par Nature en fête.  
Mme Filoque demande à ce que soit changée la date prévue initialement pour le Noël communal soit le 02 décembre au lieu du 09 décembre.
- La commune a été sollicitée par le club CPN pour mettre à disposition une salle le samedi après-midi pour la mise en place des activités. La salle de la mairie sera proposée.
- Le département propose de mettre à disposition une exposition sur les moulins. Celle-ci sera réservée pour la fête du village en 2018.
- Le site internet de la commune ne sera plus en ligne à compter du 15/10/2017 étant donné qu'il était géré par la CCCC. La commune recherche des volontaires pour éventuellement faire vivre le site internet.
- La question d'un radar pédagogique rue du village est étudiée. Cette rue avait déjà été équipée d'un tel matériel et aucune évolution n'était constatée sur les comptages. La

commission sécurité sera réunie pour trouver des solutions aux problèmes de vitesse dans le village.

- Un nouveau prêtre a été accueilli sur la paroisse d'Yvetot. Celui-ci souhaite maintenir les manifestations dans les communes

La séance est levée à 22h20